



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/EX(47)/2
21 avril 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Quarante-septième réunion directive
Genève, 30 juin 2009
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

ACTIVITÉS ENTREPRISES PAR LA CNUCED EN FAVEUR DE L'AFRIQUE

Rapport du Secrétaire général de la CNUCED

Résumé

La CNUCED soutient le développement de l'Afrique, dans l'optique d'une gouvernance plus efficace, en menant des activités axées sur le renforcement des capacités des gouvernements d'élaborer des politiques dans les domaines du commerce, de l'investissement, des infrastructures d'appui au commerce, du développement humain et du développement institutionnel. Ces initiatives visent notamment à: i) renforcer les capacités de facilitation du commerce et de négociation grâce à l'assistance technique liée au commerce; ii) diversifier la production de denrées agricoles, de produits pétroliers et de minéraux; iii) renforcer les capacités technologiques du secteur des services s'agissant du commerce, des transports et d'Internet; iv) fournir un appui fonctionnel et stratégique dans le domaine de la gestion de la dette; et v) réaliser des programmes de renforcement des capacités dans les domaines de l'investissement, du développement des entreprises et de l'assurance.

Parmi les nombreuses analyses directives effectuées par la CNUCED, deux rapports périodiques – le *Rapport sur le développement économique en Afrique* et le *Rapport sur les pays les moins avancés* – aident les lecteurs à comprendre les problèmes rencontrés aujourd'hui par les pays du continent africain.

Le système d'évaluation mis en place permettra d'obtenir des informations en retour auprès des bénéficiaires des projets de recherche et d'élaboration de politiques pour vérifier que l'action menée, par sa qualité et son utilité, sert au mieux les besoins de l'Afrique et des pays les moins avancés.

Introduction

1. Le Conseil du commerce et du développement examine chaque année, à l'une de ses réunions directives, un rapport sur les activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique. Le présent document, treizième rapport d'une série adressée au Conseil depuis sa quinzième réunion directive, donne une vue d'ensemble des travaux de recherche et d'analyse menés par la CNUCED sur le développement de l'Afrique et présente brièvement certaines activités (services consultatifs et coopération technique, notamment) exécutées dans les différents domaines relevant de son mandat. Il complète et actualise les informations figurant dans le document TD/B/EX(44)/2, présenté en juillet 2008 à la quarante-quatrième réunion directive du Conseil, et porte sur toutes les activités menées en 2008.

2. Dans sa résolution 63/1, l'Assemblée générale des Nations Unies a demandé au système des Nations Unies de redoubler d'efforts pour aider les pays africains. Dans ses conclusions concertées 494 (LV), le Conseil a invité la CNUCED, dans les limites de son mandat, à poursuivre son travail d'analyse approfondie et critique et à s'efforcer d'élargir la diffusion des résultats de ses travaux de recherche.

3. La CNUCED, par l'intermédiaire de ses divisions et programmes, a continué à coopérer étroitement avec le secrétariat du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Le Secrétaire général rend compte de façon détaillée des activités de la CNUCED dans son rapport sur l'appui du système des Nations Unies au NEPAD (E/AC.51/2008/5). Les contributions de divers services interinstitutions et d'organismes des Nations Unies à l'application du NEPAD sont aussi présentées au Comité du programme et de la coordination à New York.

4. Les activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique sont de manière générale conformes aux prescriptions du NEPAD, telles qu'elles sont indiquées au paragraphe 3 du document TD/B/EX(35)/2, présenté à la trente-cinquième réunion directive du Conseil du commerce et du développement.

I. ACTIVITÉS D'ANALYSE, DE RECHERCHE ET DE DIFFUSION EN MATIÈRE DE POLITIQUES

5. Parmi les nombreux travaux d'analyse concernant les politiques réalisées par le secrétariat de la CNUCED, il convient de distinguer deux séries de grands rapports consacrées respectivement au développement économique de l'Afrique et aux pays les moins avancés. Le rapport 2008, intitulé *Le développement économique en Afrique – Les résultats à l'exportation après la libéralisation du commerce: Quelques tendances et perspectives*, a montré que la plupart des pays africains avaient entrepris un vaste travail de libéralisation du commerce qui s'est achevé pour la majeure partie d'entre eux au milieu ou à la fin des années 90. Toutefois, cette libéralisation a eu peu d'incidences sur les résultats à l'exportation, qu'il s'agisse de l'accroissement des volumes exportés, de l'augmentation du ratio exportations/produit intérieur brut ou de la diversification des exportations de produits agricoles et d'articles manufacturés à forte valeur. Cela tient en partie à l'absence de politiques complémentaires visant à remédier aux contraintes structurelles, institutionnelles et socioéconomiques qui freinent l'adaptation de l'offre des pays africains aux débouchés à l'exportation. Face à ces contraintes, le rapport plaide pour l'adoption de politiques sectorielles centrées sur les secteurs manufacturier et agricole. Ces politiques ne devraient pas

avoir pour seul objectif d'accroître les exportations; elles devraient chercher aussi à améliorer les capacités productives et la productivité plus en profondeur, par exemple en investissant davantage dans la recherche-développement (R-D) agricole ou en encourageant la création de grandes entreprises.

6. Dans le *Rapport 2008 sur les pays les moins avancés: croissance, pauvreté et modalités du partenariat pour le développement*, la CNUCED affirme que la forte croissance enregistrée par beaucoup des pays les moins avancés (PMA) risque de ne pas être durable. Cette croissance étant due largement aux prix élevés des produits de base et aux fortes entrées de capitaux – d'aide, notamment –, les PMA sont très vulnérables à un ralentissement provoqué par des chocs externes. La plupart de ces pays se caractérisent encore par la faiblesse de leur épargne intérieure, le développement embryonnaire de leurs industries manufacturières, leur forte dépendance vis-à-vis des produits de base, la modernisation insuffisante de leurs activités d'exportation, la détérioration de leur balance commerciale et l'augmentation de leurs dépenses alimentaires et pétrolières. S'appuyant sur une nouvelle série d'estimations de la pauvreté, le rapport constate que la croissance économique rapide enregistrée par les PMA ne s'est pas accompagnée d'une réduction sensible de la pauvreté ni d'avancées notables vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Il soutient que la vulnérabilité des PMA et le caractère trop exclusif de leur croissance tiennent au modèle de développement adopté. Il est essentiel que les pays s'approprient les stratégies et les politiques de développement pour que celui-ci devienne plus efficace. Or, le rapport montre qu'un certain nombre de processus continuent d'affaiblir cette appropriation par les pays. Il identifie plusieurs mesures concrètes pour remédier à cette situation et assurer de meilleurs résultats ainsi qu'un meilleur équilibre entre les partenaires de développement, notamment l'adoption de politiques nationales de gestion de l'aide, la remise à plat de la conditionnalité par politique imposée et le renforcement des capacités locales dans le domaine de la recherche et de l'analyse des politiques dans les PMA.

II. PAYS LES MOINS AVANCÉS

7. Le secrétariat de la CNUCED a établi une note thématique pour le débat de haut niveau des chefs d'État et de gouvernement tenu le 21 avril 2008 à l'occasion de la douzième session de la Conférence, intitulée: «Commerce et développement pour la prospérité de l'Afrique: action et direction» (TD/433); il a également organisé une table ronde sur le thème: «Développer les capacités productives dans les pays les moins avancés». Deux réunions préalables à la Conférence ont eu lieu: un atelier réunissant des économistes africains de renom sur la question des stratégies de développement en Afrique, organisé le 19 avril 2008 à Accra (Ghana), en collaboration avec la Fondation Friedrich Ebert, et un atelier de haut niveau pour les pays les moins avancés africains, organisé les 4 et 5 mars 2008 en collaboration avec le Gouvernement turc.

8. La CNUCED a élaboré un projet (INT/OT/BP) qu'elle a mis en œuvre dans plusieurs pays africains avec l'appui financier des Gouvernements autrichien et norvégien. Il s'agissait de contribuer à la réalisation d'études de cas sectorielles sur des produits d'exportation clés intéressant certains pays africains. Le secrétariat a publié un document sur les résultats du projet, contenant une synthèse des études de cas par secteur et par pays, les enseignements qui en découlaient et les conclusions politiques qu'il convenait d'en tirer, ainsi que les recommandations formulées par un groupe d'experts, réuni à Arusha (Tanzanie) en 2007.

Les études de cas par pays et par secteur montraient que, malgré des obstacles nombreux et complexes, beaucoup de pays africains pauvres, notamment pour ceux d'entre eux qui exportaient du pétrole, du cuivre, du café, du cacao, des fruits à coque et des textiles par exemple, avaient largement la possibilité de rejoindre le groupe de ceux qui réussissaient à l'exportation. L'horticulture, la pêche et le tourisme étaient également des domaines à fort potentiel pour de nombreux pays africains.

Petits États insulaires en développement

9. Sur la base des recommandations du Cadre intégré renforcé, la CNUCED a apporté une assistance directe au Cap-Vert pour l'aider à réaliser l'étude diagnostique préalable à sa sortie de la catégorie des PMA, le 21 décembre 2007. L'aide fournie par la CNUCED s'est concentrée sur le souhait émis par le Cap-Vert de développer de nouvelles activités économiques, en particulier des services délocalisés, et elle a élaboré un projet de faisabilité à cette fin. Elle a présenté un descriptif de projet aux autorités cap-verdiennes (notamment au Ministère chargé des activités économiques et à des juristes) en décembre 2008, dans le contexte de la validation de l'étude diagnostique sur l'intégration du commerce au titre du Cadre intégré renforcé.

10. La CNUCED a fourni toute une gamme de services consultatifs à la Guinée équatoriale, dont plusieurs séances d'information à Malabo à divers niveaux de responsabilité au sein du Gouvernement (y compris au Premier Ministre), et a établi un profil de vulnérabilité, conformément au mandat qui lui a été confié par l'Assemblée générale (résolution 59/209). Les séances d'information et les discussions ont eu pour sujet principal la stratégie de «transition sans heurt» de la Guinée équatoriale, dans l'attente de la décision que l'Organisation des Nations Unies prendra sans doute en 2009 de retirer le pays de la liste des PMA.

11. En 2008, la CNUCED a continué de mener des consultations intensives avec la Commission de l'océan Indien sur le renforcement de la coopération entre cette dernière et la CNUCED dans le cadre de l'examen à mi-parcours de l'application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement qui doit avoir lieu en 2010. Trois membres de la Commission de l'océan Indien sont des petits États insulaires en développement (les Comores, Maurice et les Seychelles).

Pays en développement sans littoral

12. Quinze des 31 pays en développement sans littoral se trouvent en Afrique. La CNUCED a continué de contribuer à la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty de 2003, qui répond aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral dans le nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit.

13. Une note thématique intitulée: «L'investissement étranger direct dans les pays en développement sans littoral: tendances, politiques et perspectives» (UNCTAD/ALDC/2008/3) a été établie, et un forum de haut niveau sur l'investissement dans les pays en développement sans littoral a eu lieu le 1^{er} octobre 2008.

14. La CNUCED a participé activement à la préparation et à la réalisation de l'examen à mi-parcours du Programme d'action d'Almaty, les 2 et 3 octobre 2008, et a régulièrement conseillé le groupe de pays en développement sans littoral représentés à Genève.

15. La CNUCED a également aidé les pays en développement sans littoral pendant la préparation de la douzième session de la Conférence, en particulier en ce qui concerne les documents finals adoptés par la Conférence et la réunion ministérielle des pays en développement sans littoral au Ghana.

III. QUESTIONS SECTORIELLES

A. Commerce international

1. Programme intégré conjoint Centre du commerce international/CNUCED/OMC en faveur de certains pays les moins avancés et d'autres pays africains (JITAP)

16. Depuis que le Programme intégré conjoint s'est achevé en décembre 2007, la CNUCED travaille au lancement d'une nouvelle initiative.

2. Cadre intégré pour l'assistance technique liée au commerce des pays les moins avancés

17. Le Cadre intégré est une initiative qui réunit plusieurs institutions et plusieurs donateurs et qui vise à coordonner l'assistance technique liée au commerce et les activités de renforcement des capacités institutionnelles en faveur des PMA. À la fin décembre 2008, 46 PMA avaient atteint différentes étapes du processus du Cadre intégré. Vingt-huit pays africains ont validé leurs études diagnostiques et leurs matrices d'action, à savoir l'Angola, le Bénin, le Burkina Faso, le Burundi, le Cap-Vert, les Comores, Djibouti, l'Éthiopie, la Gambie, la Guinée, le Lesotho, le Libéria, Madagascar, le Malawi, le Mali, la Mauritanie, le Mozambique, le Niger, l'Ouganda, la République centrafricaine, la République-Unie de Tanzanie, le Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, le Sénégal, la Sierra Leone, le Soudan, le Tchad et la Zambie. Même pendant la phase de transition au Cadre intégré renforcé entre 2006 et 2008, les activités dans les pays se sont poursuivies.

18. Le 1^{er} mai 2007, le Conseil intérimaire du Cadre intégré a repris les activités du Groupe de travail du Cadre intégré. À la Conférence d'annonces de contribution, tenue en septembre 2007 à Stockholm, 22 donateurs avaient annoncé des contributions d'un montant de 170 millions de dollars pour les cinq années du mandat du Cadre intégré renforcé. Depuis, 3 millions de dollars supplémentaires ont été annoncés.

19. En 2008, le Conseil intérimaire du Cadre intégré a confié la gestion du Fonds d'affectation spéciale du Cadre intégré renforcé au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets. Ayant son siège à Copenhague, le Bureau assurera la gestion du Fonds avec l'aide d'une équipe spécialement chargée de cette tâche à Genève et l'appui des bureaux régionaux de Bangkok, Dakar, Johannesburg et Nairobi. Les arrangements concernant la mise en œuvre du Cadre intégré renforcé et le financement de projets au titre de la catégorie 1 et de la catégorie 2 du Fonds d'affectation spéciale sont plus ou moins avancés dans un certain nombre de pays. Avec le concours du service compétent de l'Organisation mondiale du commerce (OMC),

le Conseil intérimaire du Cadre intégré a récemment élaboré des directives simples pour aider les pays dans la mise en œuvre du Cadre.

20. L'exécution des projets approuvés au titre de l'ancien Cadre intégré s'est poursuivie sans interruption, l'ancien gestionnaire du Fonds d'affection spéciale continuant de gérer les montants approuvés et promis, et de faire rapport au Conseil intérimaire.

21. Le Conseil intérimaire a désigné le directeur exécutif qui dirigera le secrétariat exécutif du Cadre intégré renforcé, lequel relèvera de l'OMC sur le plan administratif. Les modalités d'organisation ont été finalisées par le Conseil du Cadre intégré renforcé et les premiers projets présentés au titre des catégories 1 et 3 du Fonds ont été approuvés.

3. Négociations commerciales

22. En 2008, pour aider les pays africains à renforcer leurs capacités en matière de politique commerciale, d'institutions et de ressources humaines, la CNUCED s'est employée à:

a) Suivre les négociations du Cycle de Doha à l'OMC et analyser leur impact sur les intérêts commerciaux et le développement des pays africains;

b) Apporter une assistance globale et sur mesure aux pays africains qui sont en cours d'accèsion à l'OMC ou qui viennent d'y accéder (Algérie, Éthiopie, Soudan) pour qu'ils soient en mesure de conduire des négociations complexes et d'opérer les réformes requises et de s'y adapter;

c) Aider les pays à profiter des possibilités d'accès aux marchés en les initiant aux régimes commerciaux nationaux et en leur fournissant des informations sur les négociations à l'OMC ou sur l'utilisation des accords commerciaux préférentiels Nord-Sud, dont le système généralisé de préférences, la loi sur la croissance et les potentialités de l'Afrique et l'Accord de partenariat de Cotonou conclu entre les États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique et l'Union européenne;

d) Aider les PMA à comprendre et utiliser les initiatives d'accès aux marchés en franchise de droits et hors contingent prises en leur faveur par des pays en développement tels que la Chine et l'Inde;

e) Apporter des conseils et des analyses sur la participation active aux accords commerciaux Sud-Sud, tel le Système global de préférences commerciales entre pays en développement, et aux accords commerciaux entre pays en développement, telle la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et le Marché commun des États de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA), en particulier pour ce qui concerne les négociations sur les services;

f) Aider le Rwanda à élaborer une politique commerciale globale;

g) Aider l'Ouganda, dans le cadre de son Initiative BioTrade, à analyser et identifier plusieurs produits de biocommerce présentant des débouchés à l'exportation, notamment des produits naturels pour l'industrie des cosmétiques;

h) Soutenir le Fonds africain des biocarburants et des énergies renouvelables, lancé en 2007 sous les auspices de la Banque d'investissement et de développement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), pour contribuer au développement des biocarburants et des énergies renouvelables en Afrique, y compris par la R-D et l'assistance technique. La CNUCED et la Banque mondiale ont apporté leur appui technique au Fonds et l'ont conseillé pour l'aider dans ses activités et dans le renforcement de ses capacités institutionnelles;

i) Produire et diffuser deux études sur le commerce et la parité pour sensibiliser les secteurs concernés à la nécessité d'intégrer les questions de parité dans les politiques commerciales: i) «Intégrer la parité dans les stratégies de commerce et de développement en Afrique» et ii) «Mainstreaming gender into trade and development strategies: the case of East Africa» (Intégrer la parité dans les stratégies de commerce et de développement en Afrique: le cas de l'Afrique de l'Est);

j) Fournir des analyses sur la crise alimentaire mondiale, en proposant des stratégies à long terme pour aider les pays en développement, notamment les pays africains, à réagir.

4. Facilitation du commerce

Projet de l'OMC pour l'évaluation des besoins en matière de facilitation des échanges (Ouagadougou)

23. En sa qualité d'organisation mentionnée à l'annexe D, la CNUCED collabore avec le secrétariat de l'OMC aux activités de formation et d'assistance technique menées par cette dernière en Afrique. Depuis octobre 2007, les organisations mentionnées à l'annexe D apportent leur appui aux pays en développement qui procèdent à l'auto-évaluation de leurs besoins d'assistance technique dans le cadre d'ateliers nationaux. Il s'agit pour les pays d'évaluer le degré de mise en œuvre des mesures proposées et de déterminer quels ajustements et quelle assistance technique sont requis. La CNUCED – par le biais de son Fonds d'affectation spéciale pour le renforcement des capacités dans les pays en développement et les PMA en vue de leur participation effective aux négociations sur la facilitation du commerce à l'OMC – participe régulièrement à ces ateliers. Du 6 au 11 octobre 2008, elle a organisé un atelier national au Burkina Faso, dont elle a présenté les conclusions à des représentants du Ministère du commerce, du Département des douanes et du secteur privé. Le Fonds d'affectation spéciale a reçu des contributions de la Suède, de l'Espagne, de la Norvège et de la Suisse.

Conférence internationale sur les guichets uniques (Sénégal)

24. Le guichet unique permet aux négociants et aux transporteurs d'enregistrer les documents et les renseignements normalisés en un seul point et de remplir ainsi toutes les formalités d'importation, d'exportation et de transit. Tenue en novembre 2008 au Sénégal, la Conférence était consacrée aux guichets uniques mis en place en Afrique et à l'examen des problèmes liés à la mise en œuvre de ces initiatives. Les participants ont mis l'accent sur les normes techniques régionales et internationales utilisées et ont présenté plusieurs normes et recommandations relatives à la documentation électronique, aux systèmes de guichet unique et à l'échange de données électroniques. Une séance a été consacrée à l'examen des négociations sur la facilitation du commerce en cours à l'OMC et de leurs incidences sur les initiatives prises dans ce domaine.

5. Renforcement des capacités des pays en développement et des PMA en vue de leur participation active aux négociations sur la facilitation du commerce à l'OMC

25. Le Fonds d'affectation spéciale multidonateurs mis en place par la CNUCED pour que la participation des pays en développement aux négociations sur la facilitation du commerce en cours à l'OMC soit effective bénéficie depuis la fin de 2004 de contributions des Gouvernements suédois et espagnol et, plus récemment, de contributions du Gouvernement norvégien.

26. Ce Fonds, qui est destiné à aider les pays pendant les négociations, permet de leur apporter un appui dans des domaines tels que la formation à l'établissement de documents d'information technique sur les questions en négociation, l'organisation d'ateliers d'information aux niveaux national et régional et de tables rondes pour les délégations à Genève, et le financement de la participation de fonctionnaires venant des pays en développement pour les réunions du Groupe de négociations sur la facilitation des échanges de l'OMC.

27. En ce qui concerne les projets de dispositions de fond d'un futur accord sur la facilitation du commerce, les délégations ont progressé rapidement. Parallèlement, depuis 2007, les États membres travaillent à l'auto-évaluation de leurs mesures de facilitation des échanges, examinant l'impact des disciplines qui sont négociées dans le cadre du Cycle de Doha à l'OMC et déterminant leurs besoins en matière de mise en œuvre et d'assistance technique.

28. À Genève, la CNUCED travaille en étroite collaboration avec les représentants des pays en développement, jouant un rôle de facilitateur dans les auto-évaluations nationales et apportant conseils, formation et appui financier pour constituer et renforcer les groupes de travail nationaux sur la facilitation du commerce. Les résultats des auto-évaluations donnent lieu à l'élaboration de plans de mise en œuvre et sont utilisés pour les négociations.

6. Transports et facilitation du commerce

29. La CNUCED aide le Gouvernement malien à constituer un groupe de travail national sur la facilitation du commerce. En 2008, elle a organisé un atelier d'initiation aux négociations à l'OMC sur cette question et sur la méthode de l'auto-évaluation. En mars 2009, elle a consacré un atelier à la mise en œuvre des engagements négociés en matière de facilitation du commerce. Les experts de la CNUCED ont animé les auto-évaluations nationales sur la facilitation du commerce du Burkina Faso et du Mali en 2008. Pendant la Conférence annuelle du Partenariat mondial pour la facilitation qui a eu lieu au Cap (Afrique du Sud), la CNUCED a présidé la table ronde sur les avantages économiques de la facilitation du commerce où les participants ont examiné des questions clés liées à la facilitation du commerce et des transports, intéressant les gouvernements et le secteur privé. Les pays ont aussi été mis au courant des derniers travaux et des activités récentes entrepris dans des domaines essentiels par les principaux membres du Partenariat mondial (Banque mondiale, Organisation mondiale des douanes, CNUCED, Chambre de commerce internationale, Commission économique des Nations Unies pour l'Europe et Organisation des Nations Unies pour le développement industriel). Toujours au Cap (Afrique du Sud), la CNUCED a participé au Forum régional (Afrique de l'Est et Afrique australe) sur la facilitation du commerce organisé par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), présidant la séance d'ouverture sur les aspects économiques de la question. Les deux réunions ont eu lieu l'une après l'autre en juin 2008.

7. Commerce et environnement

Équipe spéciale du Programme des Nations Unies pour l'environnement et de la CNUCED sur le renforcement des capacités concernant le commerce, l'environnement et le développement

30. Lancé à la douzième session de la Conférence et financé par le Gouvernement autrichien, ce programme commun encourage la production et la commercialisation des produits issus de l'agriculture biologique. En novembre 2008, la CNUCED a apporté son appui à la Conférence sur l'agriculture écologique organisée à Addis-Abeba par l'Union africaine sur le thème: «Atténuation des changements climatiques, sécurité alimentaire et autonomie des moyens de subsistance en milieu rural en Afrique», ainsi qu'au premier Sommet de l'Afrique de l'Est sur l'agriculture biologique, tenu au Nigéria. Elle prépare actuellement un point sur le développement de l'agriculture biologique au Burundi, en Éthiopie, au Kenya, en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie et au Rwanda, qui sera publié en 2009. Elle prête son concours aux consultations concernant le projet de politique sur l'agriculture biologique en Ouganda; au Forum éthiopien sur l'agriculture biologique (2009); et à la Conférence africaine sur l'agriculture biologique à Kampala (mai 2009).

Équipe spéciale internationale sur l'harmonisation et l'équivalence des normes dans l'agriculture biologique (CNUCED-Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)-Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique (IFOAM))

31. Cette équipe est un lieu de dialogue entre institutions du secteur public et du secteur privé qui participent à l'élaboration des règles régissant le secteur de l'agriculture biologique au niveau international et suppriment les obstacles techniques au biocommerce. Deux outils concrets ont été mis au point: i) un outil pour l'équivalence (EquiTool), qui est une directive internationale permettant de déterminer l'équivalence des normes biologiques; et ii) des prescriptions internationales destinées aux organismes de certification des produits biologiques, qui établissent des critères internationaux à respecter pour être opérationnels. À cet égard, la CNUCED a publié plusieurs documents qui sont utiles aux États membres: «Organic agriculture and food security in Africa» (UNCTAD/DITC/TED/2007/15); «Private sector standards and national schemes for good agricultural practices: implications for exports of fresh fruit and vegetables from sub-Saharan Africa – Experiences of Ghana, Kenya and Ouganda» (UNCTAD/DITC/TED/2007/13); «Certified organic export production: implications for economic welfare and gender equity among smallholder farmers in tropical Africa» (UNCTAD/DITC/TED/2007/7); et «Les meilleures pratiques en matière de politiques sur l'agriculture biologique: Ce que peuvent faire les gouvernements des pays en développement pour promouvoir le secteur de l'agriculture biologique» (UNCTAD/DITC/TED/2007/3). Parmi les réunions organisées en 2008, on retiendra la réunion préalable à la douzième session de la Conférence sur le thème «Rendre les normes de durabilité applicables aux petites exploitations agricoles», tenue à Arusha (République-Unie de Tanzanie) du 7 au 9 avril 2008; et la réunion parallèle intitulée «Faire des normes de durabilité un outil de soutien du commerce agricole et du développement», tenue à Accra (Ghana) le 22 avril 2008.

8. Développement des produits de base

Coton

32. Le Secrétaire général de la CNUCED a convoqué une réunion multipartite sur le coton, le 2 décembre 2008, à Genève. Parmi les participants figuraient six ministres africains du commerce, des responsables gouvernementaux de haut rang et des représentants d'organisations internationales (Union africaine, Organisation internationale de la francophonie, Organisation de la Conférence islamique, etc.), d'organisations de la société civile (associations de producteurs) et du secteur privé. Les participants ont examiné les défis et les perspectives que présente le commerce du coton dans un environnement économique et commercial mondial en mutation, et identifié des moyens d'aider les pays exportateurs de coton à faible revenu à réagir et à saisir les occasions que leur offrent les marchés de produits de base. Une réunion de suivi en Afrique rassemblera tous les principaux acteurs de la filière coton et les aidera à trouver des moyens d'établir des relations s'agissant du commerce et de l'investissement dans le secteur du coton, tout en encourageant et en facilitant l'intégration régionale pour fournir aux investisseurs et au marché international un produit viable à long terme.

Renforcement des capacités

33. Le programme de renforcement des capacités des pays ACP en ce qui concerne les produits de base agricoles vise principalement à renforcer les stratégies et les politiques, à faciliter les transactions, à rendre les agriculteurs autonomes et à aider les pays à développer leur secteur des produits de base/du coton, et en même temps à apporter un complément aux initiatives financées au niveau national. La CNUCED, la Banque mondiale, la FAO, le Fonds commun pour les produits de base et le Centre du commerce international CNUCED/OMC réalisent des projets en Afrique dans quatre domaines: i) systèmes d'information sur les marchés; ii) portail sur le développement durable, y compris le commerce équitable; iii) bourses de produits; et iv) financement de la chaîne d'approvisionnement.

Conférence et exposition africaines sur le pétrole, le gaz et les minéraux

34. En 2008, cette conférence annuelle a eu lieu en Guinée équatoriale. Les participants ont échangé leurs expériences sur la gestion durable du pétrole, du gaz et des minéraux et sur les meilleures pratiques permettant à l'Afrique de tirer parti de ses ressources naturelles. La Conférence a facilité l'établissement de partenariats stratégiques novateurs et défini les grandes orientations et les cadres juridiques nécessaires à la création de relations interentreprises en amont et en aval entre les industries extractives et le pays d'accueil pour renforcer la contribution du secteur énergétique et minier au développement durable. Des décideurs du secteur public, des chefs d'entreprise, y compris des dirigeants de grandes sociétés pétrolières et minières, des représentants d'institutions internationales et régionales, des universitaires et des membres d'organisations de la société civile ont participé à cette conférence.

35. Le Gouvernement de la Guinée équatoriale a signé un mémorandum d'accord avec ExxonMobil en vue de récupérer et de monétiser du gaz jusque-là brûlé à la torche. La Guinée équatoriale pourra ainsi réduire ses émissions et développer l'activité de ses usines de traitement. Cet accord présente en outre l'avantage d'accroître l'offre de gaz naturel liquéfié et de méthanol

sur le marché international et de gaz de pétrole liquéfié sur le marché national et régional, contribuant à améliorer la sécurité énergétique.

9. Droit et politique de la concurrence

36. La CNUCED et le Gouvernement camerounais ont organisé un séminaire national sur la politique de concurrence et l'internationalisation en mai, à Douala, auquel ont participé des fonctionnaires, des représentants du secteur privé et des membres de la société civile. En novembre, à Madagascar, un séminaire national a été organisé avec le Ministère de l'économie, du commerce et de l'industrie sur le thème: «La politique de la concurrence à Madagascar dans le cadre des réformes économiques et l'atténuation de la pauvreté». Ce séminaire, qui coïncidait avec l'achèvement du rapport directif sur le droit et la politique de la concurrence, a eu lieu en même temps que des consultations avec les parties intéressées et des enquêtes d'opinion sur la création d'un conseil de concurrence. En 2008, la CNUCED a organisé des cours de formation et des ateliers sur le droit et la politique de la concurrence au Botswana, au Cameroun, au Mozambique, au Rwanda, en Tunisie et en Zambie. En juin 2008, en coordination avec le Centre de recherches pour le développement international du Canada et le Ministère tunisien du commerce, elle a organisé le premier atelier régional sur le rôle de la politique de concurrence dans l'actuelle crise alimentaire au nouveau Centre régional CNUCED/Tunisie sur la politique de concurrence établi à Tunis. D'août à octobre 2008, la CNUCED a fourni une assistance à la Commission de la concurrence nouvellement créée au Swaziland. Elle a aussi aidé les membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) à appliquer des règles de concurrence communes et a participé au comité directeur du projet de renforcement des capacités de l'UEMOA sur la politique de concurrence, à Niamey (Niger), en avril. Avec les secrétariats de la CEDEAO et de l'UEMOA, la CNUCED a organisé des séminaires régionaux pour les États membres de ces organisations en mai, à Bamako (Mali). Le premier séminaire régional de formation et d'information sur le droit et la politique de la concurrence dans les pays membres de la CEDEAO a été l'occasion de présenter le projet de règles de concurrence régionales et d'étudier le cadre réglementaire régional sur la politique de concurrence. Le deuxième séminaire a réuni des experts de la CEDEAO, de l'UEMOA et de la CNUCED qui ont examiné comment mettre à profit l'expérience de l'UEMOA pour promouvoir des règles de concurrence communes en Afrique de l'Ouest.

37. Les fonctionnaires chargés du contrôle des pratiques anticoncurrentielles et des concentrations économiques de nombreux pays d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe ont suivi des cours de perfectionnement sur l'application du droit et de la politique de la concurrence. La CNUCED a fourni des conseils sur l'application de l'Accord de coopération de la SADC sur le droit et la politique de la concurrence (25-27 août 2008, Gaborone, Botswana).

10. Activités de formation

Cours régionaux sur les grands problèmes économiques internationaux

38. Ces cours renforcent les connaissances et les compétences des décideurs dans le domaine du commerce international, de la finance, de l'investissement et de la technologie et sur leur rapport avec le développement. Un cours, conçu en 2008 pour les pays africains, a eu lieu au Caire (Égypte), du 25 janvier au 12 février 2009.

Programme TrainForTrade

39. Dans le cadre de son programme TrainForTrade, la CNUCED a organisé un atelier de haut niveau sur les questions liées au tourisme, l'élaboration et l'actualisation du matériel de formation et la réalisation des cours de formation. Au second semestre de 2008, 216 opérateurs commerciaux venus de 12 pays d'Afrique ont suivi 10 ateliers de formation classique ou d'apprentissage à distance. En Angola, un programme de grande envergure sur les accords internationaux d'investissement (AII) a été réalisé en portugais, avec la coopération de la CNUCED. En juin 2008, 78 participants originaires d'Angola, de Guinée-Bissau, du Mozambique et de Sao Tomé-et-Principe ont suivi une formation à distance de neuf semaines. Après ce cours, une analyse d'AII signés par l'Angola a été réalisée et suivie de quatre jours de formation à Luanda pour 25 négociateurs d'AII venus de pays ayant participé au premier volet de la formation. Il s'agissait de consolider les connaissances des participants en ce qui concerne les AII et de renforcer leurs compétences de négociateur. Parmi les autres activités réalisées figure l'aide apportée dans le domaine du droit de la concurrence et de l'élaboration de matériel de formation sur le commerce, l'énergie et l'environnement. Un cours de trois jours destiné aux instructeurs à distance a eu lieu à Luanda en mars 2009.

40. Un projet commun CNUCED/Centre du commerce international, financé par l'Agence française de développement, a été lancé en 2008 pour renforcer les capacités de la Guinée dans le domaine du commerce international par la formation, l'appui aux institutions intermédiaires et l'aide directe aux entreprises et unités de transformation alimentaire. Ce projet de deux ans, mené en coopération avec la Direction nationale du commerce et de la concurrence, vise à promouvoir l'intégration de la Guinée dans le système commercial international en mettant l'accent sur le développement des capacités et la formation.

Programme de formation portuaire

41. En 2008, le cours de formation aux techniques modernes de gestion portuaire a été dispensé dans les ports de Conakry, Cotonou, Dakar, Douala et Lomé. Quelque 78 participants se sont vu décerner un certificat portuaire de la CNUCED après avoir présenté leur travail final à un groupe d'experts.

42. En juillet 2008, une session de formation destinée à 14 formateurs portuaires lusophones originaires d'Angola, du Cap-Vert et de Guinée-Bissau a été organisée à Luanda. Sept formateurs portuaires venus du Ghana et de la République-Unie de Tanzanie ont participé au cours de formation de formateurs qui a eu lieu à Dublin, en septembre, sur le fonctionnement d'un port moderne et efficace, intégrant les besoins des communautés portuaires.

Institut virtuel sur le commerce et le développement

43. L'Institut virtuel de la CNUCED a continué d'accorder une attention particulière au renforcement de l'enseignement et de la recherche sur le commerce et le développement dans les universités africaines. L'Afrique est la région la mieux représentée à l'Institut virtuel: elle compte des universités membres en Afrique du Sud, en Égypte, au Kenya, à Maurice, au Mozambique, en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie et au Sénégal. En novembre 2008, un atelier régional de perfectionnement des compétences sur les aspects économiques et juridiques de l'investissement, destiné aux universitaires et s'appuyant sur du matériel de

formation de l'Institut virtuel, a été organisé à Kampala (Ouganda) en coopération avec le programme de la CNUCED sur les AII. Des universitaires originaires de 10 pays d'Afrique anglophone, principalement des PMA, ont assisté à l'atelier qui était financé par les Gouvernements finlandais et espagnol.

44. Le programme de bourse de l'Institut virtuel, parrainé par le Gouvernement finlandais, a permis à trois universitaires africains (venant du Sénégal, de la République-Unie de Tanzanie et de l'Ouganda) de travailler six semaines à Genève sur des projets de recherche et d'être des conseillés par des «tuteurs» de la CNUCED. Plusieurs universitaires de l'Université de Maurice, de l'Université du Caire, de l'Université de Nairobi et de l'École de gestion de l'Université Makerere ont aussi approfondi leurs connaissances des questions économiques internationales d'actualité en menant les travaux de recherche nécessaires à l'adaptation des matériels pédagogiques de l'Institut virtuel sur le commerce et la pauvreté et sur les accords commerciaux régionaux à la situation de leur pays. L'Institut virtuel a fourni des conseils à l'École de gestion de l'Université Makerere en Ouganda pour l'élaboration d'un programme de maîtrise en commerce et développement.

Initiative tourisme électronique

45. La CNUCED – en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique et en coopération avec la CEDEAO et l'OMC – élabore actuellement des modèles innovants en matière de formation de réseaux pour aider les acteurs locaux du secteur du tourisme à mieux s'organiser et se faire connaître. Le projet, qui concerne six pays de la CEDEAO, est centré sur les stratégies de tourisme électronique participatives, le renforcement des capacités et les activités conçues pour les réseaux qui associent toutes les parties intéressées à la diffusion et à l'échange des connaissances. Il vise les autorités gouvernementales responsables de la conception et de l'application de la stratégie électronique nationale, tout comme les institutions s'occupant du tourisme, les petites et moyennes entreprises (PME) et les associations du secteur du tourisme et les organisations professionnelles, y compris les voyagistes des pays et les organisations non gouvernementales concernées. Le financement est assuré par le Compte de l'ONU pour le développement.

46. Depuis l'été 2008, grâce à un nouveau module de formation sur le tourisme électronique, les acteurs locaux ont pu élaborer et adopter des stratégies de commerce électronique viables dans le domaine du tourisme. Les activités de renforcement des capacités commenceront en avril 2009 au Burkina Faso, en Guinée, au Mali et en Mauritanie. Des consultants nationaux interviendront dans les secteurs suivants: analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces (analyses SWOT) en ce qui concerne l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans le secteur du tourisme; ateliers nationaux pour le secteur public et le secteur privé; et appui aux réseaux d'acteurs touristiques locaux.

Tourisme durable

47. Un séminaire de haut niveau sur le tourisme durable au service du développement s'est tenu en octobre 2008 à Bamako (Mali) à l'intention des pays d'Afrique francophone; il a été organisé dans le cadre du programme TrainForTrade en coopération avec le Ministère de l'artisanat et du tourisme. Des représentants du Burkina Faso, de la Guinée, de Madagascar, du Mali, de la Mauritanie, du Sénégal et des représentants d'institutions donatrices ont échangé

expériences et points de vue sur la manière de développer un tourisme durable dans leur pays. Le programme TrainForTrade a élaboré un projet de trois ans, en coopération avec le Ministère de l'environnement, des forêts et du tourisme de Madagascar et avec l'agence allemande de coopération technique (GTZ) sur la gestion durable des ressources naturelles, dont l'objectif est de contribuer à la réduction de la pauvreté par le développement touristique, conformément au plan d'action pour Madagascar. Les activités commenceront au début de 2009.

48. Un projet commun CNUCED/Centre du commerce international, d'une durée de dix-huit mois, destiné à promouvoir le tourisme durable au Bénin a débuté. Financé au titre du Cadre intégré pour le Bénin, il développera les capacités touristiques locales à Abomey, Ganvié et Ouidah. En mars 2009, un atelier a examiné les activités et établi un cadre institutionnel.

B. Développement des services

1. Système douanier automatisé (SYDONIA)

49. Le programme SYDONIA vise à moderniser les services douaniers, en utilisant l'informatique pour accélérer et simplifier les procédures de dédouanement de marchandises. La formation est conçue pour transmettre aux fonctionnaires nationaux l'ensemble du savoir-faire et des compétences nécessaires à l'utilisation et à la maintenance du système. En 2008, 35 pays africains ont bénéficié de cette formation.

2. Transports et transit

50. Dans l'*Étude sur les transports maritimes 2008*, la CNUCED a analysé le développement des infrastructures ferroviaires dans de nombreuses régions du monde en 2007. L'Union africaine s'efforce de relier entre elles les infrastructures de ses pays membres pour créer une infrastructure panafricaine dont, selon le rapport, les besoins sont les suivants: programmes systématiques de remplacement des locomotives et des wagons obsolètes; amélioration des systèmes de communication; modernisation des lignes de chemin de fer; rénovation ou modernisation des structures; et amélioration du service à la clientèle.

3. TIC et commerce électronique

51. La CNUCED aide les pays africains à se doter d'un environnement propice au commerce électronique. En 2008, elle a apporté une assistance technique à la Tunisie pour renforcer ses capacités dans le domaine de l'élaboration de statistiques sur l'utilisation des TIC dans l'économie nationale. La CNUCED est un des principaux membres du Partenariat sur la mesure de la contribution des TIC au développement. En mai, elle a financé la participation de représentants venus du Kenya, de la République-Unie de Tanzanie et de la Sierra Leone à la réunion d'un groupe d'experts et à une réunion mondiale sur la mesure de la société de l'information. Les discussions ont porté sur les progrès réalisés en matière de mesure des TIC dans le monde et sur la révision de la liste des indicateurs de base relatifs à ces technologies pour contribuer à l'élaboration de politiques nationales dans ce domaine.

52. La CNUCED a continué d'aider les pays de la Communauté de l'Afrique de l'Est (Burundi, Kenya, Ouganda, République-Unie de Tanzanie et Rwanda) et à harmoniser leur cyberlégislation dans le cadre de son programme sur les TIC et la réforme législative.

En collaboration avec l'Équipe spéciale de la Communauté de l'Afrique de l'Est chargée de la cyberlégislation régionale, la CNUCED a préparé un examen comparatif des cyberlégislations existantes et un cadre juridique régional pour développer le commerce électronique et mettre en place des services publics électroniques.

53. Le *Rapport 2007-2008 sur l'économie de l'information* publié par la CNUCED s'est intéressé à la téléphonie mobile dans plusieurs pays d'Afrique subsaharienne, fournissant des indicateurs sur la pénétration de la téléphonie mobile, le nombre d'abonnés et l'évolution des prix et citant des cas où la téléphonie mobile a permis de renforcer l'efficacité des entreprises et du marché et de créer de la valeur. Elle identifie des mesures permettant d'améliorer la couverture par le réseau mobile et d'élargir la base des abonnés.

C. Dette, financement et développement

1. Club de Paris

54. La CNUCED continue d'aider les pays débiteurs d'Afrique et d'autres régions à préparer leurs négociations sur la restructuration de leur dette publique bilatérale dans le cadre du Club de Paris. Depuis le dernier rapport, la CNUCED a aidé cinq pays africains à rééchelonner leur dette auprès de créanciers du Club de Paris.

55. Après l'approbation par le Fonds monétaire international, le 21 avril 2008, d'un nouveau programme de trois ans, les créanciers du Club de Paris se sont rencontrés en juin pour examiner le cas du Togo et convenir de l'allègement de la dette de ce pays arrivant à échéance au cours de la période de consolidation, aux conditions de Naples. De plus, le Togo n'effectuera aucun remboursement à ses créanciers du Club de Paris entre avril 2008 et mars 2011.

56. En octobre 2008, les créanciers du Club de Paris ont accordé à Djibouti le rééchelonnement de ses versements au titre du principal et des intérêts arrivant à échéance entre septembre 2008 et octobre 2011 et de ses arriérés au 31 août 2008, aux conditions de Houston. Djibouti s'est aussi vu appliquer une clause de bonne volonté par les créanciers du Club de Paris, qui précise qu'à l'avenir le traitement de la dette de ce pays pourrait être considéré dans le cadre de l'approche d'Évian.

57. Le Congo a rencontré les créanciers du Club de Paris en décembre 2008 pour obtenir le rééchelonnement de ses arriérés à fin février 2008 et de ses versements au titre du principal et des intérêts arrivant à échéance entre janvier 2008 et décembre 2010, aux conditions de Cologne. Les versements sur une créance postérieure à la date butoir ont été rééchelonnés et reportés jusqu'en 2011.

2. Système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE)

58. En 2008, le programme SYGADE a contribué à la gestion fonctionnelle et stratégique de la dette de 21 pays du NEPAD. Les pays utilisent le logiciel du SYGADE pour enregistrer et suivre leur dette.

59. La version la plus récente de ce logiciel a été installée dans trois pays africains en 2008: le Ministère des finances de la République centrafricaine, la Banque centrale d'Égypte et le Ministère des finances du Togo. La formation correspondante a été dispensée. Des cours sur

l'utilisation du système de gestion de la dette (validation des données, communication, statistiques et analyse) ont également été donnés en Algérie, au Burkina Faso, en Éthiopie, en Guinée-Bissau, en Ouganda, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, au Rwanda, au Soudan, au Tchad et au Togo. Parmi les résultats enregistrés figurent des calendriers pour la validation des données sur la dette en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, au Soudan et au Tchad; et des bulletins statistiques en Éthiopie et en République démocratique du Congo. L'Éthiopie, le Soudan et le Zimbabwe ont bénéficié d'une formation organisée en Jordanie, en novembre, au titre du nouveau module de renforcement des capacités consacré à l'analyse de la dette. Le programme SYGADE encourage la collaboration régionale, dans le cadre d'un atelier régional avec Pôle-Dette au Togo et d'un voyage d'études du personnel du bureau soudanais de gestion de la dette. Depuis avril 2008, un fonctionnaire chargé du programme SYGADE est détaché à Bamako (Mali) pour aider les pays d'Afrique occidentale et assurer une coordination plus efficace avec d'autres fournisseurs de la région.

D. Investissement international et développement des entreprises

1. Analyse des questions relatives à l'investissement

60. En 2008, la CNUCED a publié le *World Investment Directory: Africa*, et le *World Investment Report (Rapport sur l'investissement dans le monde)* qui consacre un chapitre à l'analyse de l'évolution des IED sur le continent africain. En 2008, le projet de recherche et d'analyse des politiques sur le thème: «L'IED dans le secteur du tourisme: la problématique du développement» s'est intéressé à l'Afrique de l'Ouest; dans cette troisième étape du projet, une série d'études sur le terrain ont été réalisées au Ghana, au Mali et au Sénégal. Ces études sont presque achevées, et leurs résultats seront communiqués dans le courant de 2009, en particulier lors d'ateliers nationaux et régionaux. Les conclusions de la deuxième étape du projet (Afrique de l'Ouest et Afrique australe, 2007-2008) ont été diffusées dans le cadre d'ateliers tenus au Kenya et à Maurice ainsi que lors de discussions avec des acteurs du secteur touristique et du secteur du développement. Les chercheurs qui ont travaillé à ce projet ont aussi contribué directement à l'élaboration de politiques dans le domaine du tourisme et de l'investissement en Afrique du Sud, au Kenya, à Maurice, en République-Unie de Tanzanie et en Ouganda. Le projet a été cofinancé par le Centre de recherches pour le développement international (Canada).

61. En 2008, la CNUCED a intensifié l'assistance technique qu'elle apporte à la collecte et à l'harmonisation des données sur l'IED et les activités des sociétés transnationales (STN). L'Équipe spéciale des statistiques sur l'IED et les STN du COMESA s'est réunie à Lusaka (Zambie) du 10 au 12 mars pour examiner et adopter son mandat et modifier les règles relatives à la compilation et la communication des données sur les IED, jetant ainsi les bases d'activités futures du COMESA dans la région. En août, des représentants d'institutions nationales des États membres du COMESA ont participé au premier atelier régional COMESA/CNUCED consacré à l'enquête statistique commune sur l'IED et les STN afin de préparer une enquête sur les flux et les stocks d'IED et sur les activités des filiales étrangères des STN. En 2008, des ateliers nationaux ont eu lieu en Éthiopie, au Kenya, au Malawi, au Rwanda et en Zambie.

62. La CNUCED – membre du Groupe de direction de l'Initiative NEPAD-OCDE pour l'investissement en Afrique – a participé à la troisième réunion annuelle de haut niveau de l'Initiative et à la table ronde d'experts, organisées à Kampala (Ouganda) les 10 et

11 décembre 2008. La CNUCED a présenté son *Rapport sur l'investissement dans le monde, 2008: les sociétés transnationales et le défi des infrastructures*, en insistant tout particulièrement sur l'investissement dans les infrastructures en Afrique.

2. Politiques et renforcement des capacités

Examens de la politique d'investissement

63. En 2008, la CNUCED a réalisé les examens de la politique d'investissement du Burkina Faso, du Burundi, du Nigéria et de la Sierra Leone. Il s'agit d'analyser la capacité des pays d'absorber les investissements étrangers et de les mettre au service du développement, en tenant compte de la position du Gouvernement, de la société civile et des investisseurs privés. La CNUCED travaille étroitement avec les gouvernements et avec d'autres organisations de développement, y compris le NEPAD, pour s'assurer que les recommandations politiques et stratégiques contenues dans l'examen de la politique d'investissement répondent aux besoins des pays analysés. Membre du Groupe de direction de l'Initiative NEPAD-OCDE pour l'investissement en Afrique, la CNUCED a participé à la troisième réunion annuelle de haut niveau de l'Initiative et à la table ronde d'experts, à Kampala (Ouganda) en décembre 2008. Le rapport relatif à l'examen de la politique d'investissement du Nigéria a été présenté lors d'un atelier national tenu le 24 juillet 2008 à Abuja (Nigéria). La CNUCED a communiqué les principales recommandations formulées à l'issue de l'examen au Président nigérian, M. Yar'Adua, qui a chargé son conseiller économique principal de surveiller leur mise en œuvre. Le rapport devrait être examiné le 5 mai 2009 lors d'une réunion intergouvernementale. Le rapport relatif à l'examen de la politique d'investissement du Burkina Faso a été présenté durant un atelier national, tenu le 22 janvier 2009 à Ouagadougou, et les rapports relatifs à l'examen de la politique d'investissement du Burundi et de la Sierra Leone, commencés au deuxième semestre de 2008, ont été présentés aux autorités nationales dans le cadre d'ateliers nationaux organisés durant le premier trimestre de 2009. Ces deux rapports devraient déboucher sur des activités d'assistance technique afin d'améliorer le cadre juridique et institutionnel et de favoriser ainsi le développement du secteur privé.

64. L'examen de la politique d'investissement du Bénin a été achevé en 2004 et assorti d'actions complémentaires en 2008, dont la mise en place d'un système de suivi des projets d'investissement et l'élaboration d'un guide de l'investissement. En ce qui concerne le Maroc, l'examen de sa politique d'investissement a été achevé en 2006 et, en novembre 2008, le projet de codification des règles applicables en matière d'investissement, établi par la CNUCED, a été remis au Gouvernement. La CNUCED et la Chambre de commerce internationale ont établi le guide d'investissement au Maroc qui a été présenté dans le cadre d'un atelier national, organisé à Rabat en novembre.

65. L'assistance technique apportée par la CNUCED au Rwanda suit la recommandation qui a été faite dans le cadre de l'examen de sa politique d'investissement d'établir un programme destiné à attirer et diffuser les compétences. Pendant le deuxième trimestre de 2008, un conseiller international, recruté par la CNUCED, a travaillé avec la Direction générale de l'immigration pour appliquer le plan d'action sur la migration qui vise à attirer touristes, entrepreneurs et travailleurs qualifiés dans le pays.

Accords internationaux d'investissement

66. Fondé sur l'analyse des politiques, l'assistance technique et la formation de consensus, le programme de travail de la CNUCED aide les pays en développement à participer aussi efficacement que possible à la définition des règles régissant l'investissement international. En 2008, la CNUCED a fourni une assistance technique à 25 pays d'Afrique.

67. La collection consacrée aux problèmes relatifs aux accords internationaux d'investissement (AII) reste le principal outil de référence des négociateurs et des législateurs. Quant à la collection des «Études de la CNUCED sur les politiques d'investissement international au service du développement», elle est devenue un outil stratégique essentiel pour les décideurs à qui elle fournit des analyses sur des questions techniques délicates liées à la définition des règles régissant l'investissement international et sur l'impact de ces questions sur le développement.

68. En 2008, deux nouveaux volumes ont été publiés: l'un sur les dispositions visant à promouvoir l'investissement qui figurent dans les AII et l'autre intitulé *Définition de règles internationales en matière d'investissement: état des lieux, défis à relever et perspectives*. Plusieurs pays africains (Botswana, Égypte, Maroc, Namibie, Swaziland) sont répertoriés dans une nouvelle base de données qui recense les dispositions de fond contenues dans des accords bilatéraux d'investissement et d'autres AII et en indique les similitudes et les différences. *Le Rapport sur l'investissement dans le monde 2008*, qui porte sur les investissements d'infrastructure et sur les différends entre États et investisseurs auxquels ils donnent lieu, est particulièrement important pour les pays africains.

69. En novembre 2008, l'Angola a organisé une formation destinée aux négociateurs d'AII originaires de pays lusophones (Angola, Guinée-Bissau, Mozambique et Sao Tomé-et-Principe). Un cours d'initiation à distance sur les AII a été ouvert à un plus large public et dispensé en coopération avec TrainforTrade. En 2008, l'accord bilatéral d'investissement modèle du Ghana a été révisé, et un projet similaire est en cours au Botswana et au Maroc, où des séminaires nationaux sur les AII et/ou sur le règlement des différends entre investisseurs et États ont eu lieu en avril et en juillet 2008, respectivement. Dans le cadre de son programme de travail sur les AII, la CNUCED met ses compétences et sa documentation techniques à la disposition d'un certain nombre d'organisations et de réunions internationales et régionales. Un séminaire régional commun pour les pays arabes (109 participants) consacré au règlement des différends entre investisseurs et États et intitulé «Défis et perspectives pour les pays arabes» a été organisé en Égypte en mai 2008, en coopération avec le Centre régional du Caire pour l'arbitrage commercial international. Une session d'information sur les négociations relatives à l'investissement et aux services dans le cadre des accords de partenariat économique a eu lieu à Bruxelles en juin 2008 pour le personnel des missions de l'Union européenne en poste dans les pays membres de la SADC. En novembre 2008, un atelier d'enseignement et de recherche sur les aspects économiques et juridiques des AII a été organisé en République-Unie de Tanzanie pour les pays d'Afrique australe (Botswana, Cameroun, Éthiopie, Kenya, Lesotho, Maurice, Ouganda, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, Rwanda et Soudan), en coopération avec l'Institut virtuel de la CNUCED.

70. La première Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement au service du développement, qui a eu lieu à Genève en février 2009 en présence de représentants venus de 20 pays africains, a examiné les AII sous l'angle de la contribution qu'ils pouvaient apporter au

développement. Suivront un atelier de formation sur l'évolution des AII et les nouvelles questions qui se posent dans ce domaine à huit pays, dont six pays d'Afrique, et un projet d'assistance technique au Ghana sur la négociation d'AII.

Promotion et facilitation de l'investissement

71. La CNUCED a apporté son appui à plusieurs gouvernements africains. Elle a notamment participé à l'élaboration d'une stratégie relative à la promotion des politiques pour le compte de l'Autorité kényane d'investissement, et au renforcement des capacités de l'Organisme éthiopien de l'investissement et de deux bureaux régionaux de l'investissement en ce qui concerne la facilitation de l'IED. Un atelier de formation destiné aux commissions de l'investissement de l'État régional d'Oromia et de la Région des peuples, nations et nationalités du Sud a eu lieu à Sululta (Éthiopie) en septembre 2008. Deux voyages d'étude ont été organisés à l'intention de fonctionnaires éthiopiens chargés de la promotion de l'investissement: le premier pour neuf fonctionnaires qui ont été accueillis par l'Organisme malaisien de développement industriel, et le second pour trois fonctionnaires qui ont été reçus aux Pays-Bas en novembre 2008.

72. La CNUCED a aussi conçu pour le personnel de l'Agence zambienne de développement une formation sur le thème «Charte clientèle et excellence des services». Un atelier consultatif a été organisé à Port Louis (septembre 2008) pour aider le Conseil de l'investissement de Maurice à améliorer ses activités de promotion. Six spécialistes de la promotion de l'investissement, originaires de cinq pays africains, ont participé à un voyage d'étude réalisé en automne 2008 à Stockholm auprès de l'agence suédoise d'investissement «Invest in Sweden».

3. Science et technologie

73. Un examen des politiques de la science, de la technologie et de l'innovation de l'Angola s'est achevé en 2008, et trois autres examens de ce type sont envisagés en 2009 concernant le Ghana, le Lesotho et la Mauritanie. Le réseau de centres d'excellence a été mis en place en 2006 par la CNUCED et la Commission de la science et de la technique au service du développement, avec le soutien financier du Gouvernement italien. S'appuyant sur des cours et des ateliers de perfectionnement, le projet assure le transfert de connaissances et de technologie à destination de l'Afrique. Grâce à des formations organisées en Afrique du Sud, en Chine, en Égypte, en Inde, en République-Unie de Tanzanie et en Tunisie, plus de 130 jeunes scientifiques et ingénieurs venus de tout le continent africain ont pu développer leurs compétences dans le domaine des biotechnologies et des TIC.

4. Développement des entreprises

74. Le programme de promotion des liens interentreprises de la CNUCED vise à améliorer la compétitivité des PME des pays en développement par la création et le renforcement des liens entre ces PME et les STN. Le Mozambique, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie et la Zambie reçoivent des conseils au titre du programme. En Ouganda, sur les conseils de la CNUCED, le Gouvernement a décidé que les cultivateurs de canne à sucre ne seraient plus assujettis à l'impôt à la source. Une société coopérative d'épargne et de crédit permet aux agriculteurs d'épargner et d'obtenir des prêts de faible montant. Dans le cadre de la formation à la gestion de la chaîne d'approvisionnement et à l'entrepreneuriat, des conseils sont prodigués sur les litiges avec des partenaires et sur le règlement des contentieux. En améliorant leurs

compétences commerciales, des PME ougandaises des zones rurales ont pu passer de l'agriculture de subsistance à une activité commerciale diversifiée. En Zambie, plusieurs STN ont accepté de participer à un programme de promotion des liens interentreprises, dont *Zambian Breweries (SAB Miller)*, *Dunavant* (numéro un du marché zambien du coton), *Celtel* (numéro un zambien des fournisseurs de services de téléphonie mobile), *TATA Zambie* et les supermarchés *SPAR*. Les autres participants comptent la *Development Bank of Zambia* et l'*Africa Banking Corporation* qui a bien voulu apporter son appui financier aux PME engagées dans ce projet.

75. Des formateurs internationaux venus du Centre Empretec du Zimbabwe ont organisé trois ateliers en République-Unie de Tanzanie en 2008. Le Forum Empretec Afrique – réseau régional destiné à revitaliser le programme Empretec en Afrique – s'est réuni à Accra (Ghana) en avril pour définir sa stratégie et élaborer un plan de travail de trois ans; il a présenté son plan stratégique au Conseil consultatif en janvier 2009.

Gouvernance d'entreprise

76. En 2008, au Caire, la CNUCED et l'*Egyptian Institute of Directors* ont organisé une réunion consacrée à l'information sur la gouvernance d'entreprise, qui venait compléter des études de cas par pays et une analyse portant sur l'application pratique des normes internationales d'information financière.

77. Plusieurs pays africains ont participé à la session annuelle de 2008 du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication.

5. Assurances

78. Parmi les activités de conseil et d'assistance technique menées dans le cadre du programme de la CNUCED relatif aux assurances, on peut citer la collaboration avec l'*Organisation des assurances africaines* et le *Centre africain des risques catastrophiques*. En 2008, avec l'appui financier du Gouvernement espagnol, des projets d'assistance technique ont débuté au Maroc et en Tunisie pour renforcer les capacités des PME en matière de services d'assurance et de services bancaires et financiers et leur en faciliter l'accès. Les participants à la réunion d'un groupe d'experts multipartite sur le renforcement des capacités dans le domaine des assurances, tenue à Genève le 23 février 2009, ont examiné les difficultés rencontrées par le secteur de l'assurance en Afrique et les moyens de le renforcer.

IV. LA QUESTION DE L'IMPACT

79. Évaluer l'impact des travaux de recherche et d'analyse des politiques de la CNUCED peut être difficile car ils s'inscrivent dans une longue succession d'analyses nationales et internationales, et de nombreux facteurs influent sur l'assimilation des idées. Conformément aux recommandations formulées dans l'*Accord d'Accra*, la CNUCED élabore actuellement un système d'évaluation qui lui permettra d'obtenir des informations en retour auprès des bénéficiaires de projets de recherche et d'élaboration de politiques pour vérifier que son action, par sa qualité et son utilité, sert au mieux les intérêts de l'Afrique et des PMA.

80. L'évaluation du rapport *Le développement économique en Afrique* – comme celle de tout travail de recherche – demande du temps. C'est en partie parce que les effets de ces travaux tardent généralement à se faire pleinement sentir qu'une manière de mesurer les résultats obtenus est d'écouter ce que les clients de la CNUCED ont à dire de son action. Le Groupe des 77 et la Chine, dans une déclaration souscrite par les groupes africain et asiatique, ont indiqué que: «Le rapport présente des propositions utiles ... nous apprécions tout particulièrement sa conclusion selon laquelle les autorités publiques doivent avoir vraiment la capacité de rendre plus accessibles les facteurs de production et d'améliorer le climat des affaires.», tandis que le Président de la session le qualifiait de «lecture indispensable pour les décideurs africains». Dans les conclusions concertées de sa cinquante-cinquième session, le Conseil du commerce et du développement a encouragé la CNUCED à «poursuivre son travail d'analyse approfondi et critique». La *Revue Tiers Monde*, quant à elle, dans son numéro 196 d'octobre-décembre 2008, salue la qualité de l'analyse et la clarté du rapport.

81. Le manuel de la CNUCED sur la mobilisation des ressources intérieures en Afrique aide les responsables politiques du continent à adopter les mesures les plus appropriées dans ce domaine. Les Gouvernements du Burundi et de la Zambie ont tous deux jugé que le manuel contenait des recommandations importantes.

82. On peut aussi mesurer l'impact de l'action de la CNUCED en Afrique à la participation de ses collaborateurs à des réunions où ils ont la possibilité de rendre plus intelligibles les problèmes de développement du continent. La CNUCED a ainsi été invitée à aider l'Institut Nord-Sud (Canada) à lancer son propre projet de mobilisation des ressources financières intérieures. De plus, le Consortium pour la recherche économique en Afrique a organisé deux ateliers auxquels il a invité des collaborateurs de la CNUCED en qualité d'experts. Cette organisation de recherche économique africaine de premier plan réunit deux fois par an quelque 200 économistes d'Afrique et d'ailleurs pour débattre de la recherche économique et sociale concernant le continent. La CNUCED a présenté son rapport *Le développement économique en Afrique* qui, jusqu'à présent, a été très bien reçu.

83. Des mesures importantes ont été prises pendant l'année pour diffuser les conclusions des travaux de recherche au niveau national, par l'intermédiaire d'ateliers régionaux et la préparation d'un manuel à l'intention des décideurs fondé sur les ateliers sous-nationaux, nationaux et régionaux. Ces activités ont permis de procéder à un examen réaliste des travaux analytiques de la CNUCED.

84. En intégrant son travail d'analyse et son activité de renforcement des capacités, la CNUCED a aidé les pays africains à prendre des décisions éclairées et a contribué à la confiance et au consensus qui se forment au niveau international quant à la manière dont les négociations commerciales et les résultats qui en ressortent peuvent favoriser le développement et améliorer les conditions de vie des populations. En ce qui concerne la question capitale des produits de base, la CNUCED a mis l'accent sur un certain nombre d'initiatives et d'éléments nouveaux importants, notamment grâce à la douzième session de la Conférence, qui a permis de remettre les produits de base à l'ordre du jour de la communauté internationale dans l'optique de la lutte contre la pauvreté.

85. L'impact des activités de coopération technique sur le développement à long terme est, lui aussi, difficile à mesurer. Les activités passées de la CNUCED ont favorisé l'élaboration de politiques de concurrence et d'investissement dans un certain nombre de pays africains. S'agissant de la politique de concurrence, par exemple, les activités de la CNUCED ont contribué à sensibiliser les pays africains à la nécessité d'adopter une législation et une politique en la matière et de veiller à leur application effective, tout en étant attentifs à ce qu'elles servent les objectifs du Millénaire pour le développement. Dans le domaine de l'investissement, il est aujourd'hui manifeste que de plus en plus de gouvernements africains ont adopté des politiques d'incitation plus efficaces et plus prévisibles ainsi que des règles de promotion de l'IED.

86. Un indicateur positif est le fait que les pays africains restent demandeurs d'un certain nombre d'activités de coopération technique que la CNUCED exécute depuis longtemps – SYDONIA, SYGADE, assistance dans le cadre des négociations avec le Club de Paris, appui aux négociations commerciales et à la diplomatie commerciale, amélioration des services portuaires, etc. – et que les nouvelles initiatives prises telles que la création de l'Institut virtuel, le Programme de facilitation BioTrade et les initiatives sur les biocarburants suscitent un large intérêt. Les connaissances spécialisées sur les politiques visant à attirer l'IED et à renforcer les relations entre l'investissement et le développement, y compris dans le cadre de l'examen de la politique d'investissement, sont aussi très demandées.

87. La CNUCED continue d'apporter son appui aux pays africains dans un grand nombre de domaines et coopère activement avec des organisations sous-régionales africaines, en se conformant largement aux priorités du NEPAD. Elle continuera de soutenir le développement de l'Afrique, en privilégiant les activités qui visent notamment à accroître les capacités des gouvernements en matière d'élaboration de politiques (commerce, investissements et infrastructures d'appui au commerce) et à améliorer les ressources humaines, ainsi que le renforcement des institutions centré sur le développement afin que celui-ci fasse l'objet d'une gouvernance plus efficace.
